



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Présidente
du Conseil d'État

Luxembourg

Luxembourg, le 11 DEC. 2020

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Réf. CE / SCL : 60.475 - 2003 / nb
Doc. parl. 7728

Objet : Projet de loi portant approbation des modifications :

- 1° à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires du 9 mai 1980 dans la teneur du Protocole du 3 juin 1999, y compris l'adoption du nouvel appendice H, et des modifications adoptées par la Commission de révision lors de sa 26^{ème} session, tenue à Berne, les 27 et 28 février 2018 ;
- 2° et à ses appendices E et G, apportées lors de la 13^{ème} Assemblée générale de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, tenue à Berne, les 25 et 26 septembre 2018.

Madame la Présidente,

À la demande du Ministre des Affaires étrangères et européennes, j'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire de l'article unique, la fiche d'évaluation d'impact, la fiche financière ainsi que le texte des modifications de la Convention et de ses appendices à approuver.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre
Ministre d'État
Le Ministre aux Relations
avec le Parlement


Marc Hansen